



P 1269 ID 4140

CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier  
Service des Commissions  
Tél: +352 466 966 314 / 347  
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Monsieur Félix Braz  
Ministre de la Justice  
L-2934 Luxembourg

Luxembourg, le 18 juillet 2019

Objet : Pétition 1269 – Consultation de la population via référendum quant au choix du maintien définitif de l'heure d'hiver ou de l'heure d'été dès 2021

Monsieur le Ministre,

Au cours de sa réunion du 17 juillet 2019, la Commission des Pétitions a jugé utile de vous soumettre la pétition citée en référence en vue d'une prise de position.

Dans ce contexte j'aimerais vous rendre attentif aux dispositions de l'article 163 (9) du Règlement de la Chambre des Députés qui dit :

« Si la Commission des Pétitions décide de demander une prise de position à un Ministre, elle en informe la commission compétente conformément à l'article 20(1). La prise de position du Ministre est envoyée au Président de la Chambre au plus tard dans un délai d'un mois. Si le Ministre compétent n'est pas en mesure de fournir sa réponse dans le délai prescrit, il en informe le Président de la Chambre tout en indiquant et les raisons d'empêchement et la date probable de la réponse. Le Président de la Chambre peut accorder un délai supplémentaire d'un mois. A défaut de réponse du Ministre à une demande de la Commission des Pétitions dans le délai prescrit, le membre du Gouvernement concerné est invité pour une prise de position orale à la Commission des Pétitions. »

J'adresse copie de la présente à Monsieur Marc Hansen, Ministre aux Relations avec le Parlement.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN  
Président de la Chambre des Députés

## PETITION PUBLIQUE 1269

### **Intitulé de la pétition:**

Consultation de la population via référendum quant au choix du maintien définitif de l'heure d'hiver ou de l'heure d'été dès 2021

### **But de la pétition:**

Le Parlement européen a voté le 26 mars 2019 en faveur de la suppression du changement d'heure à partir de 2021. Il est laissé aux pays membres la liberté de choisir de rester de façon permanente à l'heure d'été ou à l'heure d'hiver. Le but de la pétition est de laisser le choix quant au maintien de l'heure d'hiver ou de l'heure d'été aux citoyens résidents permanents (luxembourgeois ou non) et non uniquement au gouvernement, respectivement à la Chambre des députés. Il convient dès lors d'organiser un référendum sur la question, résultat qui lierait le gouvernement et la Chambre des députés.

### **Motivation de l'intérêt général de la pétition:**

La question du maintien de l'heure d'été ou de l'heure d'hiver est une question qui touche au quotidien de tous les luxembourgeois. Elle est dès lors de très haute importance et nécessite l'aval de la majorité des citoyens résidents permanents (luxembourgeois ou non). Il s'agit de favoriser l'exercice de la démocratie directe et surtout d'obtenir le soutien de la population. En raison de l'importance de la question, le choix définitif devrait revenir aux électeurs, au risque de frustrer à défaut une partie des résidents et obtenir le rejet du choix politique.

**Dépôt:** le 10.04.2019 à 10:13

**Pétitionnaire:** Gilles Barbabianca



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier  
Service des Commissions  
Tél: +352 466 966 314 / 347  
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Monsieur Gilles BARBABIANCA

Luxembourg, le 18 juillet 2019

Objet : Votre pétition 1269 – Consultation de la population via référendum quant au choix du maintien définitif de l'heure d'hiver ou de l'heure d'été dès 2021

Monsieur,

Veillez trouver en annexe copie d'une lettre que je viens d'envoyer à Monsieur le Ministre de la Justice en vue d'une prise de position au sujet de la pétition citée en référence.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand Etgen  
Président de la Chambre des Députés